

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, ELBORY Dominique, AUBINEAU Rodolphe, LHUMEAU Fabrice, LECUIR Olivier, Michael BOULAY, OURY François.

ABSENTS EXCUSES : HELLUIN Clément, SURGEON Marie-Noëlle donne pouvoir à Olivier LECUIR.

SECRETAIRE : Dominique ELBORY.

Villefrancoeur, 23 février 2016. Le maire, Pierre MONTARU



Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande le retrait du point « Attribution de la NBI pour la secrétaire de mairie ».

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, après en avoir valablement délibéré, décide :

1- D'approuver du Conseil Municipal du 9 février 2016.

2- Schéma de mutualisation CAB-Ville de BLOIS ; Le projet de schéma de mutualisation issu d'un travail en commun mené depuis le printemps 2015 comprend notamment un plan d'actions présenté après un rappel des objectifs de la mutualisation et un état des lieux.

Ce projet de schéma de mutualisation a été adopté par délibération n°2015-283 du conseil communautaire d'Agglopolys le 3 décembre 2015. Ce projet est transmis, pour avis, conformément aux dispositions du CGCT (article L. 5211-39-1), à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le Conseil Municipal après avoir délibéré sursoit à l'unanimité à prendre une décision et ne donne pas d'avis.

3- Monsieur le Maire rappelle que Agglopolys est compétente en matière d'assainissement sur la commune de Villefrancoeur et qu'elle a présenté au Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015 dernier le rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 codifié, le conseil municipal de chaque commune adhérente à Agglopolys est destinataire du rapport adopté par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire présente le rapport au Conseil Municipal. Le conseil municipal en prend acte.

4- Le Conseil Municipal décide d'autoriser monsieur le maire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférentes au remboursement de la dette.

5- Questions diverses.

– Avancement travaux cimetièrre, suite aux documents fournis et reçus, le Conseil Municipal opte pour la couleur gris Zépher.

– Projet de fermeture de classe dans le RPI La Chapelle Vendômoise, Landes le Gaulois, Villefrancoeur. Le dossier est pris en main par l'ensemble des élus, des directrices d'école, des délégués de parents.

La délégation s'est rendue à l'inspection académique et a été reçue par l'adjoint à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale pour prendre en note les doléances et les arguments qui permettent de soutenir le maintien de la classe de maternelle prévue à la fermeture.

Un courrier est rédigé pour les élus du département, Président, députés et sénateurs pour solliciter leur soutien.

– Billetterie « FIGARO », la billetterie en prévente est ouverte à Landes-le-Gaulois.

– Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier concernant la circulation dans la rue des plantes. Le Conseil Municipal en prend acte et étudiera la suite à donner.

– Une question est posée sur les analyses de l'eau potable, le document des analyses est remis au Conseil Municipal qui en prend connaissance. Ce document répond à la question.

Plus de question la séance est levée à 20h30.